

Présentation des Politiques

La présente annexe propose les inscriptions budgétaires par programme pour les politiques à la Santé et l'accompagnement des Personnes Agées et des Personnes Handicapées pour un montant total de 532 940 547 € en dépenses et 151 253 171 € en recettes.

1. POLITIQUE AUTONOMIE intégrant la direction de l'autonomie et le GIP MDPH

Vision globale du budget de la politique

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026/BP 2025 en €	BP 2026/BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de Fonctionnement	523 746 557,42	528 144 806,00	525 104 246,00	-3 040 560,00	-0,58%	0,00
Dépenses d'Investissement	6 115 073,34	5 625 538,00	5 130 301,00	-495 237,00	-8,80%	0,00
Total Dépenses	529 861 630,76	533 770 344,00	530 234 547,00	-3 535 797,00	-0,66%	0,00
Recettes de Fonctionnement	169 570 210,05	152 380 027,00	148 825 150,00	-3 554 877,00	-2,33%	0,00
Recettes d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total Recettes	169 570 210,05	152 380 027,00	148 825 150,00	-3 554 877,00	-2,33%	

Les dépenses sont en baisse de -3 535 797 € à la suite du passage aux prix de journée nets dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dans le Haut-Rhin

Les dépenses nettes, quant à elles, restent stables à +19 080 €, soit une hausse de +0,01%.

Vous trouverez ci-dessous les déclinaisons budgétaires de la direction de l'autonomie par secteur : les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

1.1. POLITIQUE AUTONOMIE sans le GIP MDPH

Vision globale du CDR Autonomie sur les secteurs personnes âgées et personnes handicapées

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026/BP 2025 en €	BP 2026/BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de Fonctionnement	432 149 211,75	432 974 670,00	426 274 902,00	-6 699 768,00	-1,55%	0,00
Dépenses d'Investissement	6 115 073,34	5 625 538,00	5 130 301,00	-495 237,00	-8,80%	0,00
Total Dépenses	438 264 285,09	438 600 208,00	431 405 203,00	-7 195 005,00	-1,64%	0,00
Recettes de Fonctionnement	169 173 942,95	151 880 027,00	147 675 150,00	-4 204 877,00	-2,77%	0,00
Recettes d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
Total Recettes	169 173 942,95	151 880 027,00	147 675 150,00	-4 204 877,00	-2,77%	0,00

Les déclinaisons budgétaires de la Direction de l'Autonomie sont présentées ci-après, selon les deux secteurs : personnes âgées et personnes en situation de handicap.

1.1.1 DIRECTION DE L'AUTONOMIE – SECTEUR PERSONNES AGEES

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026 / BP 2025 en €	BP 2026 / BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	213 471 238,13	218 003 032,00	211 544 399,00	-6 458 633,00	-2,96%	0,00
Dépenses d'investissement	5 674 211,34	5 474 307,00	4 976 331,00	-497 976,00	-9,10%	0,00
Total dépenses (A)	219 145 449,47	223 477 339,00	216 520 730,00	-6 956 609,00	-3,11%	0,00
Recettes de fonctionnement	102 046 388,93	102 057 700,00	91 351 500,00	-10 706 200,00	-10,49%	0,00
Total Recettes (B)	102 046 388,93	102 057 700,00	91 351 500,00	-10 706 200,00	-10,49%	0,00

1.1.1.1. DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P094 – Aide sociale à domicile personnes âgées

590 000 € CP

Ces dépenses de fonctionnement financent l'aide-ménagère et les frais de repas dans les foyers restaurant habilités à l'aide sociale pour les personnes âgées les plus précaires.

Concernant les repas dans les foyers restaurant, l'Etat finance par convention 50 % des dépenses au travers du Pacte des Solidarités.

Les crédits 2026 intègrent la hausse des tarifs barème de +1 % (+5 K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 590 000 € de crédits de paiement.**

Programme P095 – APA domicile

91 612 063 € CP

Les crédits concernant l'APA à domicile versée directement aux bénéficiaires (P0950001) s'élèvent à 30,4 M€, augmentant de +1,1 M€ par rapport au BP 2025 selon les détails suivants :

- +0,3 M€ au titre de l'augmentation du tarif barème APA (+1 %) pour l'embauche directe au 1er janvier 2026 à 13,61 € contre 13,34 € en 2025
- +1,1 M€ pour l'augmentation du nombre de bénéficiaires qui s'explique par le recours plus fréquent à l'embauche d'une tierce personne
- -0,3 M€ suite à des mesures d'économie sur la prise en charge de la téléalarme et du forfait en baisse sur les articles d'hygiène

Concernant le financement de l'APA à destination des services d'aides à domicile (P0950002) pour un montant de 60,5 M€, les crédits augmentent de 2,7 M€ par rapport au BP 2025 selon le détail suivant :

- +0,48 M€ d'impact calculé dans le cadre d'une augmentation des tarifs du barèmes d'aide à domicile de +1 % à partir du 1^{er} janvier 2025 soit un tarif de base de 25,53 € contre 25,28 €
- +1,1 M€ pour l'augmentation de l'activité dans le secteur, augmentation déjà constatée en 2025. En effet les CP 2025 après DM2 ont été revalorisés de +0,45 M€ par rapport au BP 2025
- -0,38 M€ sur le financement par la collectivité de la revalorisation des salaires des SAAD associatifs

La revalorisation de ce barème est un enjeu d'accessibilité financière pour les bénéficiaires, indispensable pour réussir le virage domiciliaire.

Cette opération comprend également :

- Des crédits pour le financement à compter du 1er juillet 2026 des tarifs dimanches, jours fériés et de nuits à hauteur de +0,85 M€ dont le surcoût est actuellement à la charge de l'usager dans le 67
- 5,7 M€ (+0,81 M€) pour le financement aux SAAD de la dotation qualité intégralement financée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

- 0,25 M€ (-0,17 K€) de dépense pour la structuration et la modernisation du secteur de l'aide à domicile par un appel à manifestation d'intérêt, lancé et financé à 80 % par la CNSA

Les frais d'hébergements temporaires pris en charge dans le cadre de l'APA au titre de l'aide au répit ainsi que les aides légales pour l'adaptation au logement et les aides techniques (P095O003) sont en augmentation de 156 K€ par rapport au BP 2025 suite au recalibrage de l'enveloppe par rapport aux besoins.

Enfin, il est proposé, au regard des exécutions budgétaires, une baisse de -50 K€ des dépenses au titre des vacances médicales soit un montant de 50 K€ (P095O004).

Il est donc proposé **d'inscrire 91 612 063 € de crédits de paiement.**

Programme P096 – APA établissement	85 766 746 € CP
---	------------------------

Il est proposé d'inscrire un montant prévisionnel de forfait dépendance établissements de 83,8 M€ (P096O001), en augmentation de 1,8 M€ par rapport aux crédits inscrits au BP 2025 (+ 2,21 %) selon le détail suivant :

- +0,8 M€ par application d'un taux reconduction de + 1% pour faire face à l'inflation ; la valeur point GIR CeA passerait ainsi de 7,93 € à 8 € (dans la médiane nationale)
- +0,29 M€ au titre de l'impact sur les dépenses des places ré-ouvertes en 2026
- +0,45 M€ d'impact prévisionnel de l'augmentation de la dépendance dans les établissements (GIR Moyen Pondéré en hausse)
- +0,26 M€ pour le financement de la régularisation technique des résidents des autres départements et des moins de 60 ans dans les EHPAD alsaciens

Les crédits consacrés au paiement de l'APA aux personnes originaires d'Alsace mais accueillies en EHPAD hors de l'Alsace (P096O002) augmentent de +120 K€ répartis entre l'augmentation des bénéficiaires (+100 K€) et l'augmentation des tarifs pour le financement de la dépendance de +1 % (+20 K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 85 766 746 € de crédits de paiement.**

Programme P097 – Aide sociale hébergement	26 983 927 € CP
--	------------------------

Afin de soutenir les EHPAD, il est proposé de revaloriser de +1% les prix de journée dont l'impact mécanique sur l'aide sociale aux personnes âgées est estimé à +0,51 M€.

Dans la continuité du BP 2025, il est proposé d'inscrire 0,6 M€ pour le financement de l'habitat inclusif dans le cadre des projets de vie sociale et partagés avec une prise en charge, inscrite en recette, de 80 % par la CNSA. Cette offre résidentielle, qui apporte une réponse aux choix de vie en autonomie des habitants, renforce le maillage territorial d'une offre de proximité soutenue par les collectivités et le partenariat local.

Par ailleurs, 285 K€ de dépenses sont prévues pour le financement du « SEGUR pour tous » des EHPA.

Enfin, il est proposé de reconduire en 2025 le fond d'urgence aux EHPAD pour un montant de 0,3 M€.

Il est donc proposé **d'inscrire 26 983 927 € de crédits de paiement.**

Programme P098 – Conférences des financeurs	5 436 000 € CP
--	-----------------------

Les dépenses de ce programme sont intégralement couvertes par des recettes versées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (concours forfait autonomie et concours autres actions de prévention).

L'inscription prévisionnelle pour le Forfait Autonomie (P098O001) est de 935 K€ et correspond au montant notifié en 2025 par la CNSA. Il s'agit d'une dotation spécifique destinée aux Résidences Autonomie, afin que celles-ci organisent des actions de prévention à destination de leurs résidents.

La dotation allouée par la CNSA au titre du concours « autres actions de prévention » (P098O002) a été revue à la hausse + 58 K€. Les inscriptions prévisionnelles sont basées sur l'enveloppe notifiée pour l'année 2025, soit 4,5 M€.

Le périmètre d'intervention recouvre :

- Les actions de prévention à destination des seniors vivant à domicile,
- Les actions de ralentissement de la perte d'autonomie pour les résidents en EHPAD,
- Les actions de soutien aux proches aidants de personnes âgées,
- L'amélioration de l'accessibilité aux aides techniques et le soutien à l'acquisition par les particuliers.

Il est donc proposé **d'inscrire 5 436 000 € de crédits de paiement.**

Programme P099 – Innovation et accompagnement des seniors **250 000 € CP**

L'inscription budgétaire au titre du Silver Développement (P0990001) est de 86 K€ (-20 K€ par rapport au BP 2025), afin de soutenir et faciliter l'innovation sur le territoire alsacien au service des seniors et de l'attractivité des territoires.

Il est proposé par ailleurs d'inscrire 164 K€ (-46 K€) pour des projets d'aide aux aidants visant les 2 publics personnes âgées et personnes handicapées, en complément de crédits mobilisables via la Conférence des Financeurs.

Il est donc proposé **d'inscrire 250 000 € de crédits de paiement.**

Programme P100 – Actions spécifiques personnes âgées **640 000 € CP**

Ce programme est en baisse de -36 K€ par rapport au BP 2025.

Il comprend des actions spécifiques telles que :

- 440 000 € pour les dépenses d'honoraires des ergothérapeutes
- 76 000 € au titre du « développement autonomie en territoire » à la fois pour les actions organisées et soutenues dans le cadre des RDV des Aidants et des actions de prévention/actions collectives locales
- 11 000 € pour les dépenses de numérisation des dossiers de prestation d'aide sociale.

Il est donc proposé **d'inscrire 640 000€ de crédits de paiement.**

Programme P102- Subventions personnes âgées **265 663 € CP**

Ce programme permet de soutenir des structures associatives actives dans le champ des personnes âgées, s'inscrivant directement dans la mise en œuvre d'initiatives lancées par la Collectivité dans le champ de l'autonomie et s'inscrivant dans les objectifs et actions des Schémas de l'Autonomie.

Il est donc proposé **d'inscrire 265 663 € de crédits de paiement.**

1.1.1.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme P099 – Innovation et accompagnement des séniors **580 402 € CP**

Depuis 5 ans, une aide volontariste sous condition de ressources permettant d'aider au financement des projets d'adaptations du logement pour les bénéficiaires de l'APA. A partir de 2025, suite au déploiement d'un processus convergé, le partage des aides délivrées au titre du fond « Alsace Dévelop' » est prévu comme suit :

- Instruction par la DHIU lorsque la demande est éligible à MaPrimeAdapt'
- Instruction par la DA pour les demandes non éligibles à MaPrimeAdapt'

L'enveloppe de ce programme permet également de financer l'acquisition de douches amovibles ainsi que son fonctionnement.

Dans le cadre du pacte des Solidarités, des recettes viennent en attenuation à hauteur de 250 K€ sur l'enveloppe du dispositif « Alsace Dévelop' ».

Il est donc proposé **d'inscrire 580 402 € de crédits de paiement.**

Programme P101 – Subventions d'investissement des EHPAD**4 395 929 € CP**

Le montant budgétaire comprend le versement des acomptes des projets déjà en cours de réalisation ainsi que les premiers versements pour de nouveaux projets dont le démarrage est escompté en 2026.

Il est donc proposé **d'inscrire 4 395 929 € de crédits de paiement.**

1.1.1.3. RECETTES FONCTIONNEMENT**Programme P095 – APA domicile****79 794 000 € CP**

La recette APA domicile bénéficiaires (P095O001) représente la compensation par la CNSA de nos dépenses APA, à hauteur de 74 M€ et du recouvrement des indus d'APA (0,4 M€).

La recette relative aux services d'aides à domicile et accueil de jour (P095O002) intègre le financement de la CNSA au titre de la compensation intégrale de la dotation qualité (5,4 M€).

Il est donc proposé **d'inscrire 79 794 000 € de crédits de paiement.**

Programme P096 – APA établissement**2 500 € CP**

Recette prévisionnelle de recouvrement des indus de l'APA.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 500 € de crédits de paiement.**

Programme P097 – Aide sociale à l'hébergement**5 601 000 € CP**

Ces recettes comprennent la recette de la CNSA couvrant 80 % de la dépense de l'aide à la vie partagée versée aux habitats inclusifs (P097O004) ainsi que les recettes relatives au recouvrement de l'aide sociale à l'hébergement (P097O003) comprenant le recouvrement sur ressource, sur la participation des obligés alimentaires et sur la succession.

Il est donc proposé **d'inscrire 5 601 000 € de crédits de paiement.**

Programme P098 – Conférence des financeurs**5 506 000 € CP**

Les recettes correspondent aux montants alloués par la CNSA dans le cadre de la Conférence des Financeurs :

- Au titre du forfait autonomie : 935 110 €
- Au titre du concours Autres Actions de Prévention : 4 570 890 €

Il est donc proposé **d'inscrire 5 506 000 € de crédits de paiement.**

Programme P148 – Pacte des solidarités**448 000 € CP**

Financement par l'Etat d'actions de prévention et de lutte contre la pauvreté sur la période 2024-2027.

Au niveau de la direction de l'autonomie 3 actions sont financées, à savoir :

- Participation à hauteur de 50 % des dépenses d'aide sociale des foyers restaurant sur les champs PA et PH (110 K€)
- Participation à hauteur de 50 % des dépenses volontaristes pour l'adaptation aux logements « Alsace Dévelop' » pour les revenus très modestes (250 K€)
- Renforcement du lien partenarial en territoire pour l'accompagnement des personnes âgées précaires par la prise en charge de rémunération d'agent de la DA (88 K€)

Il est donc proposé **d'inscrire 448 000 € de crédits de paiement.**

1.1.2 DIRECTION DE L'AUTONOMIE – SECTEUR PERSONNES HANDICAPES

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026/BP 2025 en €	BP 2026/BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de Fonctionnement	218 677 973,62	214 971 638,00	214 730 503,00	-241 135,00	-0,11%	0,00
Dépenses d'Investissement	440 862,00	151 231,00	153 970,00	2 739,00	1,81%	0,00
Total Dépenses	219 118 835,62	215 122 869,00	214 884 473,00	-238 396,00	-0,11%	0,00
Recettes de Fonctionnement	67 127 554,02	49 822 327,00	56 323 650,00	6 501 323,00	13,05%	0,00
Recettes d'Investissement				0,00		0,00
Total Recettes	67 127 554,02	49 822 327,00	56 323 650,00	6 501 323,00	13,05%	0,00

1.1.2.1. DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P103 – Aide sociale à domicile des personnes en situation de handicap

1 278 000 € CP

Les dépenses liées aux Aides ménagères et aux repas personnes handicapées (P1030001) sont valorisées de +11 K€ pour tenir compte de l'impact de +1 % sur le taux directeur. L'activité est légèrement en baisse (-48 K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 1 278 000 € de crédits de paiement.**

Programme P104 – Aide sociale hébergement des personnes en situation de handicap

195 956 916 € CP

Les dépenses liées à l'aide sociale pour l'Accueil familial personnes handicapées (P1040001) sont valorisées de +2 % (+26 K€) par rapport au BP 2025 (1,3 M€) pour tenir compte de l'augmentation du SMIC et de l'indice de référence des loyers.

Les dépenses pour les jeunes accueillis en Institut Médico-Educatifs en attente de places dans des établissements pour adultes (amendement CRETON P1040002) sont en hausse de +2,1 M€ par rapport au BP 2025

- +49 K€ au titre de l'augmentation prévisionnelle des tarifs notifiés en 2026 par l'ARS
- +0,8 M€ de recalibrage de l'enveloppe par rapport à l'exécution réelle
- +1,2 M€ suite à la fin de la dérogation sur l'âge de la prise en charge financière accordée par l'ARS dans le Haut-Rhin

Les besoins des opérations relatives aux Etablissements Personnes en situation de Handicap hors Alsace (P1040003) sont en hausse de +1,2 M€ par rapport au BP 2025 en raison de l'augmentation de l'activité déjà constatée en 2025.

Concernant les personnes en situation de handicap en EHPAD (P1040004), l'évolution de -4 235 K€ au budget s'explique par le passage en prix de journée net au cours de l'année 2025 et par la proposition de revaloriser le taux directeur du prix de journée EHPAD de +1 % (+290 €). L'activité est stable.

Il est proposé un taux de reconduction de +0,5 % (+0,9 M€) pour le financement des établissements et services PH (P1040005) ainsi qu'une enveloppe de 2,5 M€ pour le financement du « SEGUR pour tous », opposable à la Collectivité.

Enfin, il est proposé d'inscrire 1 M€ pour le financement de l'habitat inclusif (P1040007) dans le cadre des projets de vie sociale et partagés avec une prise en charge, inscrite en recette, de 80 % par la CNSA.

Il est donc proposé **d'inscrire 195 956 916 € de crédits de paiement.**

Programme P105 – Financement du GIP MDPH**2 346 800 € CP**

Chaque année, la CNSA verse aux départements un concours pour le fonctionnement des MDPH qui est intégralement reversé au GIP MDPH. Dans l'attente de la notification 2026, le montant correspond à la notification initiale 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 346 800 € de crédits de paiement.**

Programme P106 – ACTP, financement de la dotation qualité et des SAAD associatifs pour la revalorisation des salaires**14 750 500 € CP**

Ce programme, réparti entre la direction de l'autonomie et le GIP MDPH, intègre dans le CDR de la direction de l'autonomie :

- Les dépenses d'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) pour 10 M€ (P1060001)
- Les dépenses pour le financement de l'avenant 43 à destination des SAAD associatifs à hauteur de 2,3 M€ (P1060010)
- Les dépenses au titre de la dotation qualité pour 2,5 M€ intégralement financées par la CNSA (1060010)

Il est donc proposé **d'inscrire 14 750 500 € de crédits de paiement.**

Programme P108 – Autres actions spécifiques personnes handicapées**114 000 € CP**

Il s'agit d'une dépense stable versée par convention au GIP MDPH pour l'aide au titre du fonds départemental de compensation des personnes handicapées dont l'objectif est la diminution du reste à charge suite à l'acquisition d'aides techniques ou la réalisation d'aménagements des logements.

Il est donc proposé **d'inscrire 114 000 € de crédits de paiement.**

Programme P110 – Subventions personnes handicapées**284 287 € CP**

Cette ligne, en baisse de -31 K€ par rapport au BP 2025, représente le budget pour les subventions accordées au titre du fonctionnement aux associations de la Solidarité relevant du champ Personnes en situation de Handicap.

Il est donc proposé **d'inscrire 284 287 € de crédits de paiement.**

1.1.2.2. RECETTES FONCTIONNEMENT**Programme P104 - Aide sociale hébergement des personnes en situation de handicap****21 276 300 € CP**

Les recettes de ce programme concernent les recouvrements de dépenses d'aide sociale pour 20,3 M€ augmentation par rapport au BP 2025 (+2,8 M€) en lien avec l'optimisation de la participation financière des résidents et 0,9 M€ de la CNSA pour le développement de l'habitat inclusif P1040007).

Il est donc proposé **d'inscrire 21 276 300 € de crédits de paiement.**

Programme P105 - Financement du GIP MDPH**2 346 800 € CP**

Recette perçue par la CNSA et reversée pour le fonctionnement du GIP MDPH.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 346 800 € de crédits de paiement.**

Programme P106 - Programme P106 – ACTP, financement de la dotation qualité et des SAAD associatifs pour la revalorisation des salaires**32 555 300 € CP**

La dotation CNSA représente la principale recette pour la PCH. La projection pour 2026 prévoit une augmentation du concours de +3,5 M€ à 30 M€. Cette recette intègre également la compensation intégrale de la dotation qualité pour 2,5 M€.

Il est donc proposé **d'inscrire 32 555 300 € de crédits de paiement.**

Programme P108 - Autres actions spécifiques personnes handicapées

145 250 CP

Au travers des dotations globales de fonctionnement versées par la CeA au SAVS-SAMSAH du Haut-Rhin, la direction de l'autonomie finance des missions d'évaluation et d'accueil pour le compte de la MDPH. Par convention la MDPH rembourse sur ce programme ces missions.

Il est donc proposé **d'inscrire 145 250 € de crédits de paiement.**

1.2POLITIQUE HANDICAP – GIP MDPH

Vision globale du CDR GIP MDPH

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026 / BP 2025 en €	BP 2026 / BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	91 597 345,67	95 170 136,00	98 829 344,00	3 659 208,00	3,84%	0,00
Total dépenses (A)	91 597 345,67	95 170 136,00	98 829 344,00	3 659 208,00	3,84%	0,00
Recettes de fonctionnement	396 267,10	500 000,00	1 150 000,00	650 000,00	130,00%	0,00
Total Recettes (B)	396 267,10	500 000,00	1 150 000,00	650 000,00	130,00%	0,00

1.1.2.3. DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P105 – MDPH (GIP MDPH)

450 000 € CP

Il est donc proposé **d'inscrire 450 000 € de crédits de paiement.**

Programme P106 – PCH – ACTP (GIP MDPH)

89 379 344 € CP

Il est donc proposé **d'inscrire 89 379 344 € de crédits de paiement.**

Programme P107 – Transport scolaire (GIP MDPH)

9 000 000 € CP

Il est donc proposé **d'inscrire 9 000 000 € de crédits de paiement.**

1.1.2.4. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Programme P106 – PCH – ACTP (GIP MDPH)

700 000 € CP

Il est donc proposé **d'inscrire 700 000 € de crédits de paiement.**

2. POLITIQUE SANTE

Présentation des programmes rattachés à la politique de la Santé Publique

Nature	Section	CA 2024	BP voté 2025	BP 2026	BP 2026/ BP 2025 (en €)	BP 2026/ BP 2025 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	1 550 510,60	2 130 000,00	1 943 000,00	-187 000,00	-8,78%	103 000,00
	Investissement	1 440 491,84	800 000,00	763 000,00	-37 000,00	-4,63%	760 000,00
Dépense		2 991 002,44	2 930 000,00	2 706 000,00	-224 000,00	-7,65%	863 000,00
Recette	Fonctionnement	2 775 038,49	2 835 848,00	2 428 021,00	-407 827,00	-14,38%	0,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Recette		2 775 038,49	2 835 848,00	2 428 021,00	-407 827,00	-14,38%	0,00

2.1. DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme 120 – Centre de Lutte Anti Tuberculose	402 000 € CP
	103 000 € AE

Il s'agit des dépenses engagées pour l'activité du CLAT CeA : BCG, tubertests, médicaments, radiologies, pneumologues mis à disposition ou vacataires... Compte tenu de la baisse des dépenses liées aux vacations des intervenants (-40K€), ces crédits ont été réaffectés aux besoins en interprétariat (+40K€), à la charge de la collectivité suite à une mesure nationale.

Il est donc proposé **d'inscrire 402 000,00 € de crédits de paiement et 103 000 € d'autorisations d'engagement.**

Programme 121 – Actions Spécifiques Prévention Sanitaire	615 000 € CP
---	---------------------

Ce programme permet l'achat de vaccins et de matériel pour les séances de vaccination, dont la campagne de vaccination des collégiens contre le papillomavirus et le méningocoque ; le réajustement par l'ARS des objectifs de cette campagne entraîne une diminution notable des dépenses (-263K€).

Ce programme permet également le financement d'actions de promotion de la collectivité et du territoire auprès des jeunes médecins en désir d'installation, la cotisation annuelle pour le Cancéropôle, ainsi que les frais d'interprétariat du centre de compétence TRISAN.

Il est donc proposé **d'inscrire 615 000 € de crédits de paiement.**

Programme 122 – Subvention Santé Publique	926 000 € CP
--	---------------------

Ce programme regroupe toutes les subventions de fonctionnement versées à différents organismes dans le cadre de la politique de Santé publique de la collectivité pour la mise en œuvre des priorités politiques en matière de sport-santé, santé mentale des jeunes, santé des séniors dans le domaine de la prévention, et pour le soutien aux actions de lutte contre la désertification médicale souhaité par le Président (+11K€).

Le soutien aux Maisons des Adolescents 67 et 68 demeure un enjeu de la stratégie de prévention en santé mentale de la collectivité (+65K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 926 000 € de crédits de paiement.**

2.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme 120 – Centre de Lutte Anti Tuberculose	70 000 € CP
	70 000 € AP

Ce programme est consacré aux investissements en matériel lourd pour le CLAT (-39,48K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 70 000 € de crédits de paiement et 70 000 € d'autorisations de programme.**

Programme 121 – Actions Spécifiques Prévention Sanitaire	3 000 € CP
---	-------------------

Ce programme permet l'achat de matériel pour les actions de préventions sanitaire, notamment la vaccination. Un nouveau réfrigérateur est nécessaire pour la conservation des vaccins dans le cadre de la campagne HPV et méningocoque (+810 €).

Il est donc proposé **d'inscrire 3 000 € de crédits de paiement.**

Programme 122 – Subvention Santé Publique	690 000 € CP
	690 000 € AP

Ce programme (Fonds d'investissement Santé) permet de soutenir l'investissement

1. De projets en matière de soutien à l'offre de soins de proximité :

Accompagnement à l'installation des professionnels de santé dans les zones sous-dotées, en complément des financements existants par l'aide à l'achat d'équipement pour des structures de santé et de soins primaires. Projet favorisant l'accès aux soins au titre de dispositifs d'aller vers (bus santé en direction des populations éloignées du soin et de la prévention)

3. De projet soutenant la prévention et la recherche appliquée sur les pathologies surreprésentées en Alsace, à fort potentiel d'innovation, de développement économique et de rayonnement au niveau européen (+ 1,6K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 690 000 € de crédits de paiement et 690 000 € d'autorisation de programme.**

2.3. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Programme 120 – Centre de Lutte Anti Tuberculose	1 867 021 € CP
---	-----------------------

Selon la nouvelle convention conclue avec l'ARS, le Fonds d'intervention Régional couvrant l'activité du CLAT CeA s'élève à 1.86M€/an (-107K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 1 867 021 € de crédits de paiement.**

Programme 121 – Actions Spécifiques Prévention Sanitaire	561 000 € CP
---	---------------------

Il s'agit des recettes à percevoir pour la mise en œuvre de la campagne de vaccination des collégiens contre le papillomavirus et contre le méningocoque, en diminution suite au réajustement de la cible de vaccination au niveau national -300 K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 561 000 € de crédits de paiement.**